



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Strasbourg, le **11 MARS 2026**

ARRÊTÉ

portant autorisation d'un appel public à la générosité sur la voie publique
par l'association « Une Rose Un Espoir – Secteur des 3 Vallées »

**Le préfet de la région Grand est
Préfet de la zone de défense et de sécurité est
Préfet du Bas-Rhin**

VU les articles L. 2212-2 et L. 2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 91-772 du 07 août 1991 relative au congé de représentation en faveur des associations et des mutuelles et au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique, modifiée par l'ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 portant simplification du régime des associations et des fondations,

VU le décret n° 92-1011 du 17 septembre 1992 relatif au contrôle des comptes des organismes faisant appel à la générosité publique et l'arrêté du 30 juillet 1993 portant fixation des modalités de présentation du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public par des organismes faisant appel à la générosité publique,

VU la circulaire du 21 juillet 1987 relative aux appels à la générosité publique,

VU l'arrêté préfectoral du 23 décembre 2025 portant interdiction de quêtes et ventes d'objets sans valeur marchande propre sur la voie publique ou dans les lieux publics,

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Frédéric HESS, vice-président de l'association « Une Rose Un Espoir- Secteur des 3 vallées » reçue le 13 janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT les pièces fournies à l'appui de cette requête ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE:

Article 1^{er} : L'association dénommée « Une Rose Un Espoir – Secteur des 3 vallées » dont le siège est situé à GUNDERSHOFFEN – 13, rue de la gare - représentée par M. Frédéric HESS, est autorisée à organiser les 25 et 26 avril 2026, une collecte de dons sur la voie publique au profit de « La Ligue Contre le Cancer ».

Article 2 : La quête sur la voie publique se déroulera, les 25 et 26 avril 2026, sur le territoire des communes indiquées en annexe.

Article 3 : Les personnes habilitées à prendre part à cette quête sur la voie publique ne devront percevoir à cette occasion aucune rémunération. Elles devront être porteuses d'une carte d'habilitation délivrée par l'organisme bénéficiaire et visée par mes soins.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture du Bas-Rhin, le commandant du groupement de gendarmerie du Bas-Rhin et les maires du département concernés par l'opération sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Pour le préfet
La secrétaire générale



Maxime AHRWEILLER ADOUSSO

Annexe à l'arrêté préfectoral du

11 MARS 2026

L'Association « Une Rose Un Espoir – Secteur des 3 Vallées » est autorisée à réaliser une quête sur la voie publique les 25 et 26 avril 2026 dans les communes suivantes :

25/04/26	26/04/26
Dambach	Bischholtz
Eberbach	Bitschhoffen
Eschbach	Dauendorf
Forstheim	Durrenbach
Froeschwiller	Engwiller
Griesbach	Gumbrechtshoffen
Gundershoffen	Kindwiller
Ingelshof	La Walck
Jaegerthal	Mertzwiller
Langensoultzbach	Mietesheim
Nehwiller	Mulhausen
Neunhoffen	Niefern
Niederbronn-les-Bains	Neubourg
Oberbronn	Niedermodern
Reichshoffen	Offwiller
Schirlenhof	Pfaffenhoffen
Windstein	Pfaffenhoffen Hardt
Wineckerthal	Ringeldorf
Woerth	Rothbach
Zinswiller	Schillersdorf
	Uberach
	Uhrwiller
	Uttenhoffen

